

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

MediaSchool



Ensemble, Multiplions les opportunités !



13 ÉCOLES



19 VILLES



10 500 ÉTUDIANTS



+ 70 000 ALUMNI

**Communication • Marketing • Journalisme • Production audiovisuelle • Digital • Informatique
Développement • Cybersécurité • Sport • Luxe • Transition écologique • Tourisme
Commerce • Management • Gestion • RH**

ECS EUROPEAN
COMMUNICATION
SCHOOL

IEJ INSTITUT
EUROPÉEN
DE JOURNALISME

supdeweb

SUPDEPROD

**MediaSchool
SPORTS**

**Green
Management
School**

**PARIS
SCHOOL
OF LUXURY**

Tris

ets

**PARIS
SCHOOL
OF TOURISM &
COMMUNICATION**

**PARIS
BTS
BACHELOR**

ifc

**WESFORD
GROUPE IFC**

MediaSchool Paris Bruxelles Barcelona Strasbourg Toulouse Marseille Nice Reims Rennes Angoulême Montpellier
Saint-Etienne Valence Avignon Nîmes Alès Perpignan Clermont-Ferrand Rouen* *ouverture rentrée 2024
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

La taxe d'apprentissage est la contribution permettant à l'entreprise de **choisir son bénéficiaire**.

Vous agissez en nous versant le solde **via la plateforme SOLTéA**

QUAND ET COMMENT RÉPARTIR VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE VERS LES ÉCOLES DU GROUPE MEDIASCHOOL ?

1

Dès à présent

Je configure mon compte Net entreprises.fr

2

À partir du 13 mai 2024

Je configure mon compte SOLTéA

C'est la plateforme d'affectation de la Caisse des Dépôts qui référence l'ensemble des établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Créez votre compte à partir de votre SIRET

3

Avant le 4 Octobre 2024

Je désigne le groupe MediaSchool comme bénéficiaire

Toutes nos marques écoles se retrouvent sous une entité commune :

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA FORMATION AUX MÉTIERS
DE LA COMMUNICATION ET DE MÉDIAS** - SIRET : 81390883700012

Vous pouvez également nous trouver via nos 2 marques historiques :

EUROPEAN COMMUNICATION SCHOOL : UAI 0755708X

INSTITUT EUROPEEN DE JOURNALISME : UAI 0755706V

* Les montants récoltés en fin de campagne sont redistribués aux différents campus selon un système équitable de répartition.

4

Je flèche 100% de ma taxe et je valide

Le 9 Août, puis le 12 Octobre, mes établissements bénéficiaires perçoivent les montants affectés.

Votre interlocuteur :

Laure MORGANT

Responsable développement et partenariats Groupe

01 88 40 20 62

taxe-apprentissage@mediaschool.eu

